

ARVIGE

Association régie par les lois du 1^{er} juillet 1901 et du 21 août 2003

Siège social : 50-56 rue de la Procession - 75015 PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2013

L'an deux mille treize, le onze juin à dix-huit heures, les membres de l'association ARVIGE se sont réunis en assemblée générale ordinaire à Paris – 48-50 rue la Boétie, sur convocation qui leur avait été faite conformément aux statuts de l'association.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yves CHEVILLOTTE, Président du Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance. La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Président.

Parmi ses membres sont notamment présents, outre Monsieur Yves CHEVILLOTTE, cinq membres du Conseil d'administration d'ARVIGE à savoir :

Monsieur Daniel GONZALEZ,
Monsieur Bernard NORMAND,
Monsieur Jean-Claude PICHON,
Monsieur Jean VECCHIERINI de MATRA,
Monsieur Philippe HOUEVILLE.

Vingt-cinq adhérents étant présents et trois mille deux cent soixante-quatre représentés, le quorum est atteint. L'assemblée générale ordinaire d'ARVIGE peut, en conséquence, valablement délibérer sur première convocation.

Les convocations à la présente assemblée ont été adressées individuellement dans les relevés de situation de fin d'année des contrats. L'association ARVIGE a en effet négocié avec l'assureur PREDICA ce mode d'envoi afin d'en limiter les frais.

Le Président ouvre la séance et désigne Madame Nelly LALAURETTE en qualité de secrétaire de l'assemblée.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de la présente assemblée :

- Approbation des comptes annuels de chaque plan,
- Approbation des comptes annuels de l'association,
- Approbation du rapport d'activité et quitus aux administrateurs,
- Approbation du budget de l'association et des plans,
- Délégation au Conseil pour la signature d'avenants aux contrats groupe,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les statuts de l'association.
- Le rapport annuel du Conseil d'administration et des Comités de surveillance.
- Le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.
- Le projet des résolutions soumises à l'assemblée.

Après avoir rappelé les missions incombant respectivement au Conseil d'administration et aux Comités de surveillance, le Président présente à l'assemblée l'ensemble des membres composant le Conseil d'administration et les Comités de surveillance.

Est également rappelé à l'assemblée que le site internet d'ARVIGE, propose des informations sur l'actualité de l'association (www.arvige.asso.fr) et que peuvent être consultés notamment les statuts de l'association, la composition du Conseil d'administration et des Comités de surveillance, le rapport annuel, les procès verbaux des assemblées.

Le Président présente ensuite le rapport annuel de l'exercice 2012.

1- L'activité des trois plans :

En 2012, le marché des PERP a enregistré une progression d'activité avec 74 000 contrats souscrits contre 60 000 en 2011.

L'association compte près de 705 000 adhérents.

A fin 2012 le nombre de rentes viagères en cours de service s'élève à 2 150.

Le total des encours tous plans confondus est de 2 940 millions d'euros.

2- Les réclamations :

En 2012, ARVIGE a enregistré un nombre de réclamations qui est resté faible.

Les réclamations reçues ont porté principalement sur la compréhension du contrat par le client, l'impossibilité de sortir en capital lors du départ en retraite, le rachat du contrat pour cas de force majeure (demande de dérogation).

3- Les comptes 2012 :

Il est rappelé que :

- les ressources ainsi que les dépenses sont réparties entre l'association et les trois Comités de surveillance ;
- les ressources proviennent d'un prélèvement annuel sur l'encours de chaque plan ;
- en fin d'exercice, si les ressources n'ont pas été toutes consommées, le solde créditeur est reversé au plan.

Au titre de l'exercice 2012, les dépenses de l'association et des trois plans sont restées stables et sensiblement similaires à celles engagées en 2011, à l'exception de l'assurance « Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux » qui a enregistré une augmentation par rapport à l'année précédente.

Le Président informe l'assemblée des indemnités de présence versées en 2012 aux administrateurs pour leur participation à trois Conseils, soit 2 775 euros et aux membres des Comités de surveillance, pour leur participation à quatre comités, soit 6 225 euros. Ces indemnités ont été versées conformément aux limites fixées par l'assemblée générale du 30 mai 2007.

Les comptes 2012 présentés font apparaître en fin d'année des soldes créditeurs de :

- 13 916,52 euros sur le compte d'ARVIGE
- 8 414,65 euros pour Plan Vert Avenir
- 8 726,53 euros pour Plan Vert Vitalité
- 8 827,62 euros pour Plan Velours

Ces montants ont été intégralement reversés sur chacun des plans souscrits par ARVIGE.

La parole est ensuite donnée à Bernard NORMAND, Président du Comité de surveillance de Plan Velours pour la lecture des avis rendus par les trois Comités de surveillance Plan Vert Avenir, Plan Vert Vitalité et Plan Velours. Ces avis portent sur les comptes annuels du plan, l'équilibre actuariel du plan, l'administration et l'orientation de gestion de l'assureur dans le contexte économique et financier de l'année 2012, caractérisé par un environnement difficile et incertain.

Le Président devant quitter la séance en raison d'un impondérable familial, il demande au Vice-président Daniel GONZALEZ de présider la fin de l'assemblée. Ce dernier invite Laurent GOULOT, adjoint au Directeur des clientèles patrimoniales et de la retraite de PREDICA, à présenter un exposé sur « les Perp dix ans après ».

Après un bref rappel des objectifs des pouvoirs publics lors de la création du PERP en 2003, un bilan du marché à fin 2012 est présenté :

- 2,2 millions de PERP sont en cours, dont la quasi-totalité sont en phase de constitution ;
- 1,3 milliard de cotisations ont été versées ;
- 20% des cotisations ont été investies sur des supports en unité de compte ;
- l'encours moyen s'établit à 3 900 euros.

Le groupe Crédit Agricole est leader en parts de marché en encours (37%), malgré un essoufflement de la collecte ces dernières années. Des campagnes ont été menées par les réseaux distributeurs tout au long de l'année écoulée, pour répondre aux besoins et attentes des clients et promouvoir les atouts du PERP dans le cadre de la préparation de la retraite.

Après avoir remercié Laurent GOULOT, le Président donne la parole à l'assemblée pour ses questions.

Les questions portent essentiellement sur la performance des PERP, sur la distribution du PERP par les réseaux et les moyens dont disposent les assureurs pour influencer auprès des pouvoirs publics sur les orientations en matière de retraite.

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, le Président propose de procéder à la présentation et au vote des résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes annuels de chaque Plan

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux comptes de l'assureur et de l'avis des Comités de surveillance, approuve les comptes annuels des plans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes annuels d'ARVIGE pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

Le 26 février 2013, le cabinet PriceWaterHouseCoopers, Commissaire aux comptes de l'association a certifié que les comptes annuels étaient réguliers et sincères.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes d'ARVIGE, approuve les comptes annuels de l'association pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Approbation du rapport d'activité et quitus aux administrateurs

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité de l'association pour l'exercice 2012, approuve les termes dudit rapport et donne quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Approbation du budget de l'association et des plans

L'Assemblée Générale approuve le budget 2014 de 113 000,00 euros réparti respectivement entre :

- ARVIGE 65 000 euros
- PLAN VERT AVENIR 18 000 euros
- PLAN VERT VITALITE 15 000 euros
- VELOURS 15 000 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Délégation au conseil pour la signature d'avenants aux contrats groupe

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'administration pour une durée de dix-huit mois maximum, le pouvoir de signer un ou plusieurs avenants aux contrats groupe souscrits, dans les matières suivantes et à condition que les modifications apportées soient non essentielles :

- les adaptations des contrats directement liées à des modifications règlementaires ;
- l'ajout ou la modification de supports financiers dans les plans en unités de compte ;
- l'augmentation de garanties facultatives ou non payantes et ajout d'options ;
- la rationalisation des règles de conversion pour les contrats en unités de compte ;

et plus généralement, toute modification de nature à apporter plus de clarté dans la définition ou la description des garanties dont bénéficient les adhérents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le Président de séance.

Le Président